

Phishing et menace bancaire

Régulièrement, le Réseau anti-arnaques met le consommateur en garde contre le piège du phishing : un message, semblant émaner d'un établissement bancaire ou d'un opérateur de téléphonie, vise à obtenir la communication d'informations confidentielles (*mot de passe, numéro de carte bancaire*). La fin de l'année 2012 a été caractérisée par une diffusion exponentielle d'un phishing reprenant le logo d'EDF.

Plusieurs variantes visent à vous appâter :

- ⇒ annoncer qu'un impayé subsiste et vous inviter à régler en ligne le montant dû ;
- ⇒ indiquer qu'une somme vous est due compte tenu d'un prélèvement effectué deux fois.

Un autre registre est de plus en plus utilisé : celui de la menace de bloquer la carte bancaire, mode de paiement aujourd'hui incontournable.

Une récente version – qui utilise le logo du Crédit Mutuel – précise : *« Lors de votre dernier achat, vous avez été averti par message de l'obligation d'adhérer à la nouvelle réglementation concernant les achats par carte sur internet et de la mise en place d'un blocage pour vos futurs achats. Or, à ce jour, nous n'avons pas enregistré d'adhésion de votre part et nous sommes au regret de vous informer que vous ne pouvez plus utiliser votre carte sur internet. »*

Bien évidemment, un lien vous permet de faire immédiatement votre demande d'adhésion en ligne « en remplissant un certificat de sécurité ». Dès lors, le piège est en place : la communication du numéro de carte bancaire permet à l'escroc d'effectuer des opérations frauduleuses sur internet.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, BP 414, 85504 LES HERBIERS cedex
(contact@arnaques-infos.org)
Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00015
Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.
Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**

